

la Feuille de Route n°48

Août 2005

Éditée par l'Association **Maréchal Suchet, armée des Alpes**
(groupe de reconstitution 4^e/8^e Hussards - 4^e Gardes d'Honneur)
4 rue Trarieux 69003 Lyon

(Les anciens numéros sont disponibles contre 1 € & abonnement pour un an : 15 € à l'adresse ci-dessus)

courriel : associationsuchet@netcourrier.com

site : <http://associationsuchet.over-blog.com/>

Dépôt aux Archives Départementales de l'Ain, R.H.L.63

SPECIAL COLONIES

L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE A SAINT-DOMINGUE

Dès la nuit du 4 août 1789, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt envisage d'étendre aux esclaves le principe d'égalité devant la Loi. Mais, le débat reste clos et lorsqu'une allusion à l'abolition de l'esclavage se fait jour, les représentants des colonies, des planteurs de souche noble, menacent, le 15 mai 1791, de proclamer leur indépendance si l'on abroge l'esclavage. L'Assemblée se contente d'accorder le droit de vote à certains hommes de couleur libres. Le 28 mars 1792, l'Assemblée législative va un peu plus loin et établit une égalité de droit entre tous les hommes libres, à l'exception des esclaves. Ces demi-mesures ne satisfont guère les esclaves de l'île de Saint-Domingue, la principale et la plus riche de toutes les colonies françaises¹. Ces derniers se soulèvent en août 1791 sous le commandement d'un chef nommé Toussaint. Les commissaires civils, Polverel et Sonthonax, envoyés à St Domingue, arrivés sur l'île en septembre 1792, sont chargés d'appliquer le décret du 4 avril 1792. Ils forment les gardes nationales de couleur et préparent les élections des nouvelles assemblées locales. Hostile, la coterie des colons allume la guerre civile. Une alliance se construit entre les commissaires civils, des libres de couleur et une partie des armées d'esclaves. Dès février 1793, l'Espagne tente de déjouer cette alliance en prenant le parti des esclaves. Toussaint négociant la liberté générale avec l'Espagne, essayant un refus, comprend la manœuvre et en profite pour constituer sa propre armée indépendante. C'est alors qu'il prend le nom de Louverture. Face à ce soulèvement et aux menaces d'invasion anglaise et espagnole, les commissaires de la République à Saint-Domingue, Sonthonax et Polverel, se résignent à proclamer la liberté générale des esclaves le 29 août 1793 dans la province du Nord et le 4 septembre dans les parties ouest et sud. Le 22 juin 1793, au Cap, le gouverneur Galbaud prend les armes contre Polverel et Sonthonax, et allait les battre lorsque, descendant des mornes, des armées d'esclaves prennent la ville et sauvent les commissaires civils. Cette victoire entraîne la fuite de 10 000 colons mettant fin à leur domination dans l'île. Les esclaves délibèrent sur les modalités de la liberté générale et le 24 août ils portent leur décision à Sonthonax qui s'y rallie le 29 suscitant la rupture avec une partie des libres de couleur hostiles à l'abolition. Le 24 septembre, les nouveaux citoyens du Cap élisent LA DÉPUTATION DE L'ÉGALITÉ DE L'ÉPIDERME pour siéger à la Convention : 3 noirs, 3 blancs, 3 métis. Mais, dès le 19 septembre, 800 soldats anglais débarquent à Jérémie à l'appel des esclavagistes en ces termes : "Les colonies ne sont point établies pour devenir le théâtre des vertus républicaines, ni pour procurer le plus grand développement des connaissances humaines, mais, seulement pour que les colons fussent le plus de denrées possibles et au meilleur marché possible". La députation embarque pour France, via les Etats-Unis. Pour le lobby colonial, elle ne doit pas arriver vivante. Agressée tout au long de sa route, elle met quatre mois à atteindre Paris. Les députés, drapeau vivant de l'ÉGALITÉ DE L'ÉPIDERME, entrent dans la Convention le 3 février 1794 : dès ce moment la liberté générale conquise à St-Domingue est reconnue par la République. La Députation expose son mandat : proposer une alliance à la Révolution française, une politique commune contre leurs ennemis communs, les esclavagistes et leurs

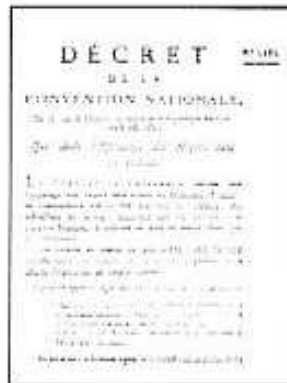


alliés Anglais et Espagnols. La rencontre entre les deux révolutions ouvre une perspective décolonisatrice, semant le projet neuf d'une indépendance association dans la réciprocité du droit des hommes, des peuples, des citoyens mais, au même moment, la marine anglaise, renforcée de colons français, occupe la Martinique, Ste-Lucie, la Guadeloupe, créant un nouveau front pour tenter d'étouffer la liberté générale dans la Caraïbe. En France, la société des citoyens de couleur, créée en 1788, prépare l'abolition en informant sur la

Révolution dans les colonies. Le 17 mai 1793, elle publie une adresse réclamant un décret d'abolition immédiat et des mesures d'accès à la propriété pour les nouveaux libres. Son projet est présenté à la Convention en juin et soutenu par Grégoire (ancien militant de l'intégration des noirs et des juifs)², les Jacobins et la Commune de Paris. Elle crée le drapeau de la Révolution dans les colonies : tricolore mais sur chaque couleur un homme peint, un noir sur le bleu, un blanc sur le blanc, un métis sur le rouge, signifiant la destruction de la société coloniale, la liberté générale, l'égalité de l'épiderme. Le lendemain 4 février 1793, Delacroix propose l'abolition dans toutes les colonies. Levasseur propose la déclaration (décret : "La Convention nationale déclare abolir l'esclavage des Nègres dans toutes les colonies; en conséquence elle décrète que tous les hommes, sans distinction de couleur; domiciliés dans les colonies, sont citoyens français, et jouiront de tous les droits assurés par la Constitution." Le vote des Conventionnels passe néanmoins inaperçu dans l'opinion publique. Pour Danton, l'acte d'abolition est un calcul politique : lancée la liberté dans les colonies pour porter un coup à l'Angleterre : " nous travaillons pour les générations futures, lançons la liberté dans les colonies ; c'est aujourd'hui que l'Anglais est



Gravure révolutionnaire célébrant l'égalité des peuples colons.



mort !".

¹ Elle est séparée entre un côté français peuplé de 600 000 personnes, dont 500 000 esclaves, et produisant du sucre, du café et du coton dans 7800 plantations et un côté espagnol beaucoup moins prospère et ne comptant que 40 000 habitants.
² Il anime la «Société des Amis des Noirs», calquée sur la société de l'anglais William Wilberforce. Quelques autres Français partagent son combat, par exemple l'abbé Reynal et l'écrivain Jean-Sébastien Mercier.

Le 12 avril, la Convention envoie une expédition porter la déclaration d'abolition aux îles du Vent et en Guyane. Les commissaires Hugues et Chrétien débarquent, en juin 1794, à la Guadeloupe que les esclavagistes venaient de livrer aux Anglais. Face aux forces esclavagistes, cinq fois supérieures, Hugues et Chrétien proclament la liberté générale le 7 juin 1794 et enrôlent massivement les nouveaux libres mêlés aux soldats sans-culottes. La victoire des citoyens noirs, assoiffés de liberté, sur les tyrans coalisés, entame la régénération de la société guadeloupéenne. Des centaines de colons sont tués au combat, exécutés ou émigrent ; leurs habitations séquestrées sont pour la plupart nationalisées sous le contrôle de la Commission civile. La création d'une armée guadeloupéenne, formée aux trois-quarts de nouveaux citoyens, devient la garantie de la destruction du système esclavagiste. Ainsi, l'agent du Directoire Desfourneaux qui voulait reprendre en main la "colonie", fut destitué par les officiers "de couleur" de l'armée guadeloupéenne en 1799. Assurés de la fougue révolutionnaire de leurs frères rendus à la liberté, la Commission décide de mener une guerre révolutionnaire dans les Petites Antilles. Cette guerre est, à l'opposé des guerres de conquête, une guerre d'alliance des peuples contre les tyrans, les ennemis des droits de l'homme et du citoyen. Elle cherche la rencontre entre la nation caraïbe, la nation française et les nations créoles émergent de la destruction de la société coloniale esclavagiste.

Dès 1801, les autorités françaises sont claires : il faut rétablir l'esclavage à Saint-Domingue et à la Guadeloupe. Le 14 novembre 1801, le Ministre de la Marine et des colonies déclare : *« Je veux des esclaves dans les colonies. La liberté est un aliment pour lequel l'estomac des Nègres n'est pas préparé. Je crois qu'il faut saisir toutes les occasions pour leur rendre leur nourriture naturelle sauf les assaisonnements que commandent la justice et l'humanité. Je crois qu'il faut envoyer une force considérable en Guadeloupe, non pour la réduire à ce qu'elle était mais à ce qu'elle doit être. »* En mars 1802, la France et l'Angleterre signent le traité d'Amiens. La Martinique redevient française et Bonaparte y maintient l'esclavage. Le rétablissement de l'esclavage est décrété le 28 mai 1802 et est officialisé le 16 août 1802 par un arrêté stipulant *« la colonie de la Guadeloupe et dépendances sera régie à l'instar de la Martinique, de Sainte-Lucie, de Tobago et des colonies orientales, par les mêmes lois qui étaient en vigueur avant 1789 »* c'est à dire le retour à l'application strict du Code Noir et les usages qui caractérisaient le comportement des maîtres blancs envers leurs esclaves, ce qui entraîne la perte définitive de la colonie de Saint-Domingue. La France n'abolit définitivement l'esclavage qu'en 1848, longtemps après le Royaume-Uni.

LE PERE DE L'ABOLITION : LEGER FELICITE SONTONNAX

Par Jérôme Croyet

Docteur en histoire, archiviste adjoint aux Archives Départementales de l'Ain

Il naît le 17 mars 1763 à Oyonnax dans l'Ain. Il est le fils aîné de Jules Sonthonax, négociant, et d'Antoinette Simonet. Elève au collège de Nantua il devient pensionnaire au séminaire de Toul en 1780. Il étudie à Dijon et devient avocat à Paris de 1784 à 1789. Grand propriétaire terrien à Oyonnax et Arhent avec son père³, il commence à prêter de l'argent. Alors que la Révolution commence, il est rédacteur du journal *Les Révolutions de Paris*. Il devient avocat au Tribunal de cassation en 1791. Le 4 avril 1792, grâce à l'aide du duc d'Orléans, il est envoyé à Saint-Domingue comme représentant du peuple. Il proclame l'affranchissement général de la colonie le 29 août 1793, après avoir armé les esclaves, contre les colons qui en appellent aux Anglais. Mis en accusation le 16 juillet 1793, il rentre en 1794 et comparait devant la Convention qui le disculpe. Le 16 pluviôse an II, la Convention décrète l'abolition de l'esclavage. Son nom est inscrit sur la liste des émigrés le 8 pluviôse an II par l'administration du district de Nantua. Il est vivement attaqué pour ses positions en faveur de noirs après le 9 thermidor, par Gouly et les colons, qui tentent de le faire condamner à mort comme terroriste et jacobin. Renvoyé en mai 1796 dans l'île par le ministre de la marine, Truguet, il est accueilli par les vivats de la foule. Il place Toussaint Louverture à la tête de la colonie et est élu député de Saint-Domingue au Conseil des Cinq-Cents le 14 octobre 1795. Il siège jusqu'en 1798. Il se marie en 1796 à Marie Blaignat, veuve d'un riche mulâtre. Il achète une maison à l'angle de la place Vendôme le 19 ventôse an VI. Son nom est rayé de la liste des émigrés par la loi du 27 thermidor an VI. Durant son mandat, il intervient sur le Tribunal de cassation, sur Saint-Domingue et sur l'instruction primaire. Il prend en location une maison 1053 rue Dominique à Paris le 13 messidor an VII. Républicain et ami de Carnot, il est arrêté quelque temps après le coup d'Etat du 18 brumaire et est incarcéré à la Conciergerie. Il est arrêté à tort après l'attentat de la rue Saint-Nicaise en 1799 ainsi que pour avoir critiqué la politique de Rochambeau à Saint-Domingue. Il demeure 71 rue du St Père à Paris jusqu'en 1813 date de son retour à Oyonnax. Durant cette période parisienne, c'est son frère qui s'occupe de ses affaires financières. Toujours influent, il permet à la ville de Nantua, qui le remercie le 20 avril 1810, de conserver le tribunal. Il paye 1 300 francs et 20 centimes d'impositions en 1811. Il ouvre un registre des obligations et intérêts à son profit en juillet 1812. Il décède néanmoins dans la misère le 28 juillet 1813.

L'EXPEDITION DE ST DOMINGUE

Par Mathieu Brevet,

Docteurant, Université Lumière Lyon II

Le 3 juillet 1801, Toussaint-Louverture, général noir commandant en chef la colonie française de Saint-Domingue, « approuve » une constitution le faisant gouverneur à vie. Cette décision fait suite à une série de mesures visant à lui conférer la mainmise totale sur l'île. Mais aux yeux du Premier Consul, qui avait jusque-là tenté de ménager le maître de Saint-Domingue, c'est un affront qu'il ne peut plus laisser passer ... Durant tout l'été 1801, il donne des ordres pour assembler une division expéditionnaire destinée à ramener l'ordre dans la colonie. La signature avec l'Angleterre des préliminaires de la paix d'Amiens va lui permettre d'affecter de plus en plus de troupes à cette destination, formant un corps expéditionnaire qu'il confie à son beau-frère, le général de division Leclerc, mari de Pauline Bonaparte.

La flotte appareille le 14 décembre 1801, portant une première vague d'environ 12.000 hommes. Leclerc se présente au port de Cap Français le 2 février 1802. Le général noir Christophe refuse de le laisser entrer sans l'autorisation de Toussaint et, voyant que les Français sont décidés à passer outre, se replie après avoir mis le feu à la ville. L'affrontement devient inévitable ...

Le corps expéditionnaire débarqué reprend une à une toutes les villes de la côte, forçant les lieutenants de Toussaint à la soumission ou au repli dans l'intérieur de l'île. Là, les combats se durcissent, car dans ce terrain accidenté et boisé, les derniers insurgés sont chez eux et infligent de lourdes pertes au corps expéditionnaire, tout en restant insaisissables. Leclerc lance donc ses troupes dans un vaste mouvement concentrique destiné à piéger les rebelles. Le barod d'honneur des troupes de Toussaint, commandées par Dessalines, Belair & Lamartinière, à lieu entre les 11 & 24 Mars à la Crête à Pierrot, une redoute construite en 1794 par les Anglais pendant l'occupation de l'île. Chaque camp fait montre d'un acharnement qui explique les lourdes pertes de part et d'autre : presque tous les généraux français (Boudet, Devaux, Lacroix, Dugua, ...) sont blessés, Leclerc lui-même a ses habits percés de deux balles. Finalement, les derniers défenseurs de la redoute parviennent dans la soirée du 24 Mars à se glisser entre les mailles du filet. C'est une victoire tactique pour Leclerc, les troupes de Toussaint étant décimées et dispersées, mais à quel prix pour le corps expéditionnaire : 5.000 de ses 12.000 hommes sont déjà morts ou blessés, et la courageuse résistance de la Crête à Pierrot va alimenter le mythe de la résistance.

Après cette victoire, Leclerc reçoit la soumission de presque tous les généraux noirs. Abandonné, Toussaint lui-même se soumet le 6 Mai : il conserve son grade mais doit se retirer dans sa propriété. Leclerc doit encore maintenir l'ordre face aux derniers irréductibles ou aux nombreuses bandes de brigands qui harcèlent ses troupes, mais le corps expéditionnaire diminué ne peut plus assurer seul cette mission. Contrairement aux ordres du Premier Consul qui voulait le désarmement de tous les Noirs (préliminaire au prochain rétablissement de l'esclavage), Leclerc est contraint de s'appuyer de plus en plus sur ceux-ci et de réclamer les renforts promis avant son départ. Bien qu'ayant fait sa soumission, Toussaint est fortement soupçonné de préparer secrètement une nouvelle insurrection : il est arrêté et envoyé en France, où il mourra de froid dans une cellule du Fort de Joux. Cette trahison, l'arrogance des colons revenus à la suite de l'expédition, l'annonce du rétablissement de l'esclavage à la Guadeloupe, et plusieurs fautes politiques de

³ Ce dernier, décédé en 1807, laisse 34 600 francs de biens en héritage.

Leclerc font monter la pression dans l'île. En Août, alors que l'épidémie de fièvre jaune a commencé à décimer les troupes européennes, l'insurrection éclate de nouveau ...

Les renforts que recevra Leclerc durant les neuf mois à la tête de l'expédition porteront le total de ses troupes à un peu plus de 30.000 hommes. Pourtant, les ravages de la fièvre jaune seront tels que jamais le corps expéditionnaire dans l'île ne dépassera effectivement son effectif initial. Des bataillons entiers sont balayés en quelques jours, des Polonais tombent raides morts en pleine marche, le général Tholozé meurt deux jours après avoir débarqué, etc. Leclerc lui-même succombe le 22 Octobre 1802. Le général Rochambeau qui le remplace, est un administrateur incompetent, un piètre commandant en chef mais surtout un homme d'une rare cruauté. Contraint de s'en tenir aux grandes villes de la côte, il voit celles-ci tomber une à une, jusqu'à la bataille de Vertières. Son corps expéditionnaire battu par Dessalines et contraint de s'enfermer dans Port-au-Prince, Rochambeau préfère se rendre le 30 Novembre 1803 à la flotte britannique, plutôt que de tomber aux mains des insurgés noirs.

Quelques rescapés parviennent à rejoindre Santo-Domingo, capitale de l'ancienne partie espagnole de l'île, où le général Ferrand tient toujours. Il s'y maintiendra d'ailleurs jusqu'en Novembre 1808, mais la nouvelle de l'agression française contre l'Espagne lui aliène dès lors la population. Ferrand se brûle la cervelle, et est remplacé par le général Barquier qui tient encore six mois avec ses maigres troupes avant de se rendre à son tour aux Anglais, le 7 Juillet 1809, pour se soustraire à Dessalines. C'est la fin du corps expéditionnaire français de Saint-Domingue. Des renforts parvenus après la mort de Leclerc jusqu'à la reddition de Barquier porteront le total du corps à 45.000 hommes : 3.000 seulement d'entre eux rentreront un jour en France ...



ETAT GENERAL DES FORCES DE TERRE ET DE MER EMPLOYEES A L'EXPEDITION DE SAINT DOMINGUE (1802)

Escadres ou bâtiments sur les quels les troupes ont fait leur traversées	unités navales	unités terrestres	effectifs	Date d'arrivée à St Domingue
Escadre de Brest franco-espagnole Amiral Villaret de Joyeuse	15 vaisseaux de ligne 9 frégates ou corvettes 3 bâtiments légers ou de transport	5e, 11e, 30 1/2 brigades légères 22e, 31e, 79e 1/2 brigades de ligne 19e rgt de chasseurs à cheval artillerie	6 600h	1er débarquement le 3 février 1802
Escadre de Lorient	1 vaisseau de ligne 1 frégate 2 corvettes	71e de ligne	900 h	idem
Escadre de Rochefort Contre amiral Latouche-Tréville	6 vaisseaux de ligne 6 frégates 2 corvettes 2 avisos	15e légère 56e, 68e, 90e de ligne Légion de la Loire 19e rgt de Dragons Artillerie	3 000 h	idem
Escadre de Toulon Contre amiral Ganteaume	4 vaisseaux 1 frégate 1 corvette 1 flute	28e légère 74e de ligne Légion de Saint Domingue Artillerie	4 200 h	2e débarquement le 14 février 1802
Escadre de Cadix Contre amiral Linois	3 vaisseaux de ligne 3 frégates	19e légère 1 bataillon allemand 10e rgt de Dragons	2 400 h	3e débarquement le 17 février
2e escadre de Brest	3 vaisseaux de ligne	?	1 400 h	29 mars
Escadre du Havre	4 frégates	98e de ligne	1 500 h	idem
Escadre hollandaise Contre amiral Hartzing	3 vaisseaux de ligne 3 frégates	7e de ligne 1 compagnie d'artillerie	1 600 h	3 mars
	Vaisseaux <i>Palais</i> et <i>Conquérant</i>	77e de ligne Légion expéditionnaire	1 600 h	en mai
	Vaisseaux <i>l'Invincible</i> et <i>Annibal</i>	7e légère Détachements particuliers	1 400 h	1er août
	Vaisseau (espagnol) <i>l'Intrepide</i>	83e de ligne	700 h	12 août
Convoi du lugre <i>Vautour</i>		3e légère	2 000 h	idem
Convoi du brick <i>Lodé</i>		1ère Légion Polonaise	2 570 h	11 septembre
	Transport <i>l'Egyptienne</i>	4 bataillons de gardes cotes	512 h	20 septembre 1802
	Transport <i>le Prudent</i>	1 bataillon étranger	227 h	idem
	Transports <i>le jeune Edouard</i> et <i>l'Anstide</i>	83e de ligne	522 h	idem
Sur la totalité des escadres et des bâtiments		Artillerie de marine réunie aux troupes de Terre	4 000 h	à différentes époques

Total : 35 131 h sous le commandement de Leclerc

Il est à remarquer que les pertes occasionnés par les maladies et les combats ayant excédés les renforts successifs ; jamais l'expédition ne compta plus de 15 000 combattants ; et ce nombre ne lui resta pas longtemps ; réduite à 10 000 dès le mois de mai , elle fut moissonnée par la fièvre jaune et la guerre."

LE CORPS EXPÉDITIONNAIRE

Par Matthieu Brevet

Docteurant, Université Lumière Lyon II

Entrant dans la composition du corps expéditionnaire de Saint-Domingue se trouve une unité atypique et peu connue : la Légion expéditionnaire. La formation de cette unité remonte au 15 Mars 1800 : Bonaparte, ayant abandonné l'armée d'Orient en Égypte pour réaliser son coup d'Etat, il décide de renvoyer quelques renforts à Kléber, qui a pris le commandement après son départ du Caire. Mais il semble peu enclin à se défaire des vieilles troupes dont il aura besoin pour restaurer la situation précaire de la France en ce début d'année 1800.

Ordre est donc donné de constituer la Légion (ainsi désignée car composée d'infanterie et de cavalerie) à partir de divers détachements ponctionnés dans l'armée de l'Ouest. Elle sera commandée par l'adjudant-général Devaux. La formation des trois bataillons d'infanterie se fait à Rennes en Août 1800, sous les ordres du chef de bataillon Fessler, à partir de 174 hommes de la 71^e demi-brigade de ligne, 684 de la 77^e, 683 déserteurs autrichiens, 110 hommes tirés des prisons locales et 1.658 hommes transférés des bataillons auxiliaires du Calvados, de Charente-Inférieure et d'Indre-et-Loire. Soit 3.309 hommes.

Les 71^e et 77^e demi-brigades sont des unités de récentes formations, inexpérimentées au feu. Un témoin, le sergent Beaudoin, décrit ainsi la 71^e : « ils sont presque tous Flamands et jeunes ». C'est à dire des recrues belges. De Saint-Domingue, Leclerc écrit à Bonaparte au sujet de ces

deux demi-brigades : « On m'annonce l'arrivée de troupes dans lesquelles se trouvent la 71^e. C'est un bien mauvais calcul que d'envoyer des troupes de nouvelles formations. J'ai déjà reçu ici la 71^e. Elle perd deux hommes sur un que perdent les autres. Vous m'envoyez la 77^e. Il en sera de même. Ne m'envoyez jamais de recrues qui n'aient connu les fatigues de la guerre. Ce sont autant d'hommes perdus ». Or, seuls des détachements de ces deux demi-brigades ont été versés à la Légion Expéditionnaire. Beaudoin a justement assisté à leur recrutement : « on a pris deux hommes par compagnie ainsi que dans la 71^e (...). Je ne sais pour quel motif, on a pris les plus mauvais sujets ». Les hommes des 71^e et 77^e détachés à la Légion Expéditionnaire sont donc le rebut de deux formations complètement inexpérimentées.

Les déserteurs étrangers, qualifiés successivement d'allemands ou d'autrichiens, ne semblent pas être non plus des troupes dans le meilleur état de préparation. Ils n'ont ni arme ni habit encore peu avant leur embarquement. A Braux, il écrit : « Vous pourrez incorporer les prisonniers autrichiens dans les cadres de conscrits, afin de pouvoir exercer une surveillance sur eux ». C'est à dire la confiance en laquelle ils sont tenus, pour qu'on les place sous la surveillance de conscrits ... Enfin, une note émanant du cabinet de Berthier exprime bien l'opinion générale à leur sujet : « On parle d'envoyer [à Saint Domingue] 1.500 de ces étrangers, la plupart épuisés, usés, et dont le sang est irrémédiablement ténébreux. Sous le rapport de l'humanité, se sont des hommes sacrifiés et qui méritent la mort parmi les équipages et dans le reste de l'armée ». Ne jugeant pas ces effectifs suffisants, Bonaparte invite Brune à enrôler « tous les prisonniers que vous ferez avec Chouans, chef et soldats ». A l'amiral Braux, il écrit de « prendre à Brest tous les hommes qui seraient en prison ou détenus pour une raison quelconque, hormis les galériens condamnés pour crime. Tout Français en prison, pour désertion ou autre délit de discipline, doit être embarqué ». Il ordonne également à la gendarmerie de diriger sur les dépôts de la Marine tous les « sans-aveu », c'est à dire des mendiants, des marginaux, qu'elle ramassera dans la région. Enfin, pour compléter le tout, le Premier Consul donne l'ordre, violant par là la loi sur la conscription, d'incorporer plusieurs bataillons auxiliaires départementaux. Normalement formés pour la défense de leur seul département, ces bataillons vont vite servir de réservoirs pratiques et à portée de main pour les généraux opérant dans leur région. Ainsi Bonaparte écrit-il à Brune : « Envoyez [Brest] sur-le-champ les bataillons de conscrits qui sont dans votre arrondissement, et tous les conscrits que vous pourrez ramasser ». Il s'agit donc bien, ni plus ni moins, que de « presse », comme on la pratique encore dans la marine à cette époque. Quelques jours plus tôt, il lui demandait déjà de « faire passer à Brest des bataillons de conscrits, faisant 2 à 3.000 hommes ».

Ce sont donc principalement des recrues, des étrangers (Autrichiens, Allemands, Belges) et des prisonniers qui sont réunis au sein de cette Légion expéditionnaire, qui embarque pour l'Égypte en Septembre 1800. Mais la flotte ne peut les débarquer sur les côtes de ce pays et doit rebrousser chemin. En route, les bataillons sont dispersés : le 1^{er} débarque à Cadix (Espagne) et participe sans combattre à la brève campagne contre le Portugal, les deux autres à Hyères. Désignée pour Saint-Domingue, sa valeur combattive y sera à l'image de sa composition. Re-désignée Légion de Saint-Domingue peu après son arrivée dans l'île, l'unité est très vite décimée par la désertion et la maladie bien plus que par les combats. Ils ne seront plus que 450 lors de la reddition de Rochambeau, en Novembre 1803.

UN COLONIAL POLONAIS

Par Matthieu Brevet & Jérôme Croyet

J. Tyssot est français. Il remplace au pied levé le chef de bataillon, polonais celui là, Zawadzky, à la tête du 3^e bataillon de la 2^e demi brigade polonaise¹ formée à Reggio d'Émilie, le 12 décembre 1801. Il débarque au cap français entre les 4 et 27 mars 1803. Il participe au grand et désastreux mouvement concentrique autour des Cayes mis à point par le général Brunet. Avec l'arrivée d'un chef de bataillon polonais, il est placé au commandement de la 3^e compagnie du 3^e bataillon de la 2^e demi brigade polonaise. Là, il se signale maladroitement : Tyssot, en garnison dans un fortin avec sa compagnie, aperçoit au dehors, un superbe cheval sellé sur lequel se trouve un sabre, broutant en contre bas. Tyssot offre 20 centimes à celui qui le lui ramène. Trois volontaires sortent et se font capturer sous ses yeux. Il envoi alors un détachement les délivrer mais en vain. Le général Brunet, informé, relève Tyssot de son commandement pour « conduite irresponsable ». Tyssot est capturé à St Domingue et détenu à la Jamaïque. Libéré, il est débarqué au Helder en thermidor an XII. Il se rend après du général Vignolle, au camp d'Utrecht, le 15 thermidor, où, se faisant appelé de Tyssot, il se réclame de lui « comme l'ayant connu lorsque je fus chargé d'organiser en demi brigade la légion polonaise qui était en Italie ». Il obtient du général une feuille de route et de l'argent afin de se rendre à Paris au ministère de la guerre afin d'obtenir un nouveau poste.

SOLATS LYONNAIS & BRESSANS DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE

Les lyonnais et les bressans dans ce corps sont peu nombreux, car il se recrute essentiellement parmi les déserteurs étrangers, les recrues belges et des départements de l'Ouest. Toutefois on peut citer :

Balthélemy Moin, né en 1780 à Lyon. Chasseur à la 1 ^{re} compagnie du 19 ^e régiment de chasseurs à cheval. Il entre à l'escadron expéditionnaire de la Légion Expéditionnaire le 23 octobre 1800. Il embarque à bord du Formidable le 1 ^{er} décembre 1800.	Joseph Natal, né à Lyon. Carabinier au 1 ^{er} bataillon de la Légion Expéditionnaire le 23 octobre 1800. Il embarque à bord de l'Indomptable le 1 ^{er} décembre 1800.	Jean Charles Vinchon, né en 1780 à Bourg Chasseur à la 1 ^{re} compagnie du 19 ^e régiment de chasseurs à cheval. Il entre à l'escadron expéditionnaire de la Légion Expéditionnaire le 23 octobre 1800. Il embarque à bord du Formidable le 1 ^{er} décembre 1800.
--	---	---

¹ Ce dernier évite l'embarquement à Gênes, les 24 et 25 janvier 1803.

² Lettre de Vignolle au maréchal Berthier, camp d'Utrecht, 15 thermidor an XII. Coll. Part.

